

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Candidats à l'entrée en formation  
relevant de la formation professionnelle continue  
Année 2026

Cette notice est à conserver par le candidat



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE



# SOMMAIRE

<b>1. DATES A RETENIR</b>	<b>3</b>
<b>2. QUI PEUT DEPOSER UN DOSSIER ?</b>	<b>4</b>
<b>3. CONSTITUTION DU DOSSIER</b>	<b>5</b>
3.1 Pièces à fournir	5
<b>4. RESULTATS DE LA SELECTION</b>	<b>6</b>
4.1 Classement des candidats	6
4.2 Diffusion des résultats	6
<b>5. INFORMATIONS POST-ADMISSION</b>	<b>7</b>
5.1 Informations relatives aux attendus nationaux	7
5.2 Obligations vaccinales	7
5.3 Frais pédagogiques	8
5.4 Frais de scolarité	8
5.5 Bourses d'études	8
<b>6. ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION, SELECTION IFMEM 2026</b>	<b>9</b>
<b>7. ANNEXE 2 : INFORMATION, FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	<b>10</b>

## 1. DATES A RETENIR

<b><u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :</u></b>	<b>Vendredi 19 décembre 2025</b>
<b><u>DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :</u></b>  <i>Tout dossier reçu après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.</i>	<b>Mercredi 25 février 2026</b>
<b><u>PUBLICATION DES RESULTATS D'ADMISSION :</u></b>	<b>Le lundi 23 mars 2026 au plus tard</b>
<b><u>CONFIRMATION D'ENTREE EN FORMATION :</u></b>  <i>Tout candidat n'ayant pas confirmé son entrée en formation à cette date est présumé renoncer à son admission et la place non pourvue sera basculée sur parcoursup.</i>	<b>Mardi 7 avril 2026 (soit 10 jours après la publication des résultats)</b>

**Les résultats seront envoyés par courrier pour tous les candidats.**

## 2.QUI PEUT DEPOSER UN DOSSIER ?

- ✓ Les candidats justifiant d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

**L'IFMEM du CHU de Caen est agréé pour 28 places par an.**

**Pour l'admission 2026 :**

- ⇒ 25 places sont ouvertes à la sélection Parcoursup
- ⇒ 3 places sont réservées à la sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue

**Attention :**

**Cette procédure de constitution de dossier « papier » est strictement réservée aux candidats relevant de la formation professionnelle continue.**

**Les autres candidats doivent impérativement suivre la procédure nationale de pré-inscription via Parcoursup  
(Aucun dossier papier ne sera accepté pour ces candidats).**

### 3. CONSTITUTION DU DOSSIER

#### 3.1 Pièces à fournir

<b>Fiche d'inscription</b>	dûment remplie à détacher du présent document
<b>Photocopie recto verso d'une pièce d'identité</b>	Liste des pièces d'identité admises : <ul style="list-style-type: none"><li>- carte nationale d'identité,</li><li>- passeport en cours de validité,</li><li>- titre de séjour valide pour toute la période de formation</li></ul>
<b>Photocopie</b>	Du ou des diplôme(s) détenu(s)
<b>La ou les attestation(s) du ou des employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale</b>	Permettant de justifier des trois années de cotisation à un régime de protection sociale requis pour être admis à déposer un dossier de candidature pour l'entrée en formation.
<b>Curriculum Vitae</b>	Détaillant le parcours du candidat
<b>Lettre de motivation</b>	Lettre de motivation <b>détaillée et argumentée</b> au regard du parcours du candidat, de ces expériences et résultats théoriques, (courrier qui peut ne pas se limiter qu'à une seule page et des pièces justificatives peuvent être fournies par le candidat).

Le dossier d'inscription **NON AGRAFE** est :

- **à déposer** à l'accueil du Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS) ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment à l'adresse suivante : PFRS, 2 rue des Rochambelles, Caen  
**OU**
- **à adresser par courrier** à l'Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale - Avenue de la Côte de Nacre - CS 30001 - 14033 Caen Cedex 9

**Avant le 25 février 2026 inclus** (cachet de la poste faisant foi)

**Attention :** Tout dossier reçu ou déposé hors délai sera refusé.

**Il ne sera pas fait de réponse téléphonique de réception de dossier.** Un accusé de réception de votre dossier vous sera envoyé par courrier.

*NB : Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne :*

- *les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.*
- *les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.*

## 4. RESULTATS DE LA SELECTION

**Le résultat de la sélection n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.**

Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

1. De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;
2. De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit, au moins six mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

### 4.1 *Classement des candidats*

A l'issue de **l'examen des dossiers**, la liste de classement est établie par ordre de mérite et au vu des notes attribuées par le jury, celui-ci déclare si un des candidats est admis.

En cas d'égalité de note obtenue, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

### 4.2 *Diffusion des résultats*

La liste (sans mention des notes des candidats) est **disponible sur le site internet** de l'institut :  
<https://www.chu-caen.fr/ifmem.html>

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription.

Tous les candidats sont personnellement informés par courrier de leurs résultats. Si dans les 10 jours suivant l'affichage, le candidat n'a pas donné son **accord écrit**, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est basculée sur la sélection parcoursup.

## 5. INFORMATIONS POST-ADMISSION

### 5.1 *Informations relatives aux attendus nationaux*

#### **Intérêt pour les sciences, l'évolution scientifique et technologique, le domaine de la santé**

- Connaissances dans le champ scientifique et technologique (*physique-chimie biologie, physiologie, mathématiques*)
- Connaissances dans le domaine sanitaire et social
- Représentation du métier et du soin
- Intérêt et usages des outils et ressources numériques

#### **Compétences relationnelles et communication**

- Aptitude à l'attention, l'écoute et l'empathie
- Aptitude à collaborer et travailler en équipe
- Capacités à communiquer et intégrer des groupes
- Sens de l'intérêt collectif

#### **Compétences à la démarche scientifique**

- Aptitude au raisonnement scientifique, logique
- Aptitude à la recherche, mobilisation et mise en lien des informations
- Capacité d'étonnement, sens critique et discernement, créativité

#### **Maitrise d'expression**

- Maîtrise du Français à l'écrit comme à l'oral
- Aptitude à communiquer en langue étrangère (*notamment Anglais*)

#### **Compétences organisationnelles**

- Rigueur, assiduité, persévérance
- Respect des engagements, autonomie au travail
- Aptitude organisationnelle et dextérité

### 5.2 *Obligations vaccinales*

Les étudiants des métiers de la santé sont soumis à des obligations vaccinales, avec obligation d'être à jour à l'entrée en institut ou au plus tard avant le 1er stage.

En cas de non-respect des obligations vaccinales, l'étudiant ne pourra pas aller en stage (Certaines mises à jour demandent plusieurs mois).

Les vaccinations obligatoires sont celles contre la diphtérie, le téтанos, la poliomylélite (DTP) et l'hépatite B.

D'autres vaccinations sont recommandées pour les métiers de la santé (ROR, coqueluche, méningite à méningocoque C, varicelle, grippe)

### **5.3 Frais pédagogiques**

Le coût est fixé annuellement après décision du Conseil de Surveillance du CHU de CAEN.

**Pour information : le coût pédagogique 2025/2026 s'élevait à 6800,00€ pour l'année scolaire complète.**

Le financement de votre formation peut être pris en charge par votre employeur ou par un organisme financeur. Vous trouverez ci-joint en annexe 2 une fiche d'information détaillant les modalités de financement de la formation en fonction de votre situation.

**ATTENTION : Pour vous assurer de cette prise en charge, des démarches doivent être anticipées dès à présent.**

A cet effet, L'IFMEM de Caen est référencé DATADOCK avec le numéro suivant :



### **5.4 Frais de scolarité**

Le coût est fixé annuellement, il s'élevait pour l'année 2025/2026 à 178€. Lorsqu'un candidat inscrit régulièrement se désiste, les frais de scolarité qu'il a versés demeurent acquis à l'institut.

Les étudiants doivent par ailleurs s'acquitter, chaque année, de la Contribution Vie Etudiante et de Campus « CVEC » (105€ en 2025).

### **5.5 Bourses d'études**

Les étudiants peuvent obtenir une **bourse d'état attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année précédente (soit des parents, du conjoint ou personnelles).

La demande est faite au moment de l'admission définitive sur le site du CROUS de Caen (<http://www.unicaen.fr/crous>). Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de la Région Basse-Normandie (<http://www.region-basse-normandie.fr>) aux rubriques « apprendre à se former » et « publication formation professionnelle ».

Pour information, les étudiants boursiers sont exonérés des frais de scolarité et de la CVEC.

## 6. ANNEXE 1 : Fiche d'inscription, sélection IFMEM 2026

Nom de naissance			Nom marital		
Prénoms					
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Dép.	Ville	
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française	<input type="checkbox"/> Autre : préciser :			
Sexe	<input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> Féminin		
Téléphone			Mail		
Adresse de résidence <hr/> <hr/>					
CODE POSTAL	VILLE		PAYS		

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats :  OUI  NON

Statut du candidat avant son entrée en formation	<input type="checkbox"/> Poursuite des études	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi indemnisé	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi non indemnisé
	<input type="checkbox"/> Salarié CDD	<input type="checkbox"/> Salarié CDI	<input type="checkbox"/> Salarié contrat aidé
	<input type="checkbox"/> Salarié du privé ou CIF	<input type="checkbox"/> Agent de la fonction publique ou CFP	
	<input type="checkbox"/> Salarié à temps complet		<input type="checkbox"/> Salarié à temps partiel, précisez le nombre d'heures/semaine : _____

Financement des études	<input type="checkbox"/> Employeur, précisez le nom et l'adresse : _____
	<input type="checkbox"/> Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation, précisez lequel : _____
	<input type="checkbox"/> Prise en charge personnelle

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus, certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et certifie avoir pris connaissance des modalités de financement de la formation.

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**NOM et Signature du candidat.**

## 7. ANNEXE 2 : Information, financement de la formation

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



**Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie,  
vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre  
formation et de vos ressources<sup>(1)</sup> pendant la durée de votre formation**

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? <sup>(2)</sup>
En poursuite de scolarité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans</li><li>ou</li><li>- En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)</li></ul>	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	ou OPCO <sup>(3)</sup> (si éligible)
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Pas de financement régional
En formation financée par la Région	Vous-même <sup>(4)</sup>
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur à compter de septembre 2020 et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

**Votre situation sera appréciée  
au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**

**En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis,  
le coût de la formation vous sera facturé**





#### MON PARCOURS

Je m'inscris en formation (sélection, parcoursup...)

Je me renseigne sur les modalités de financement de la formation envisagée (<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>)

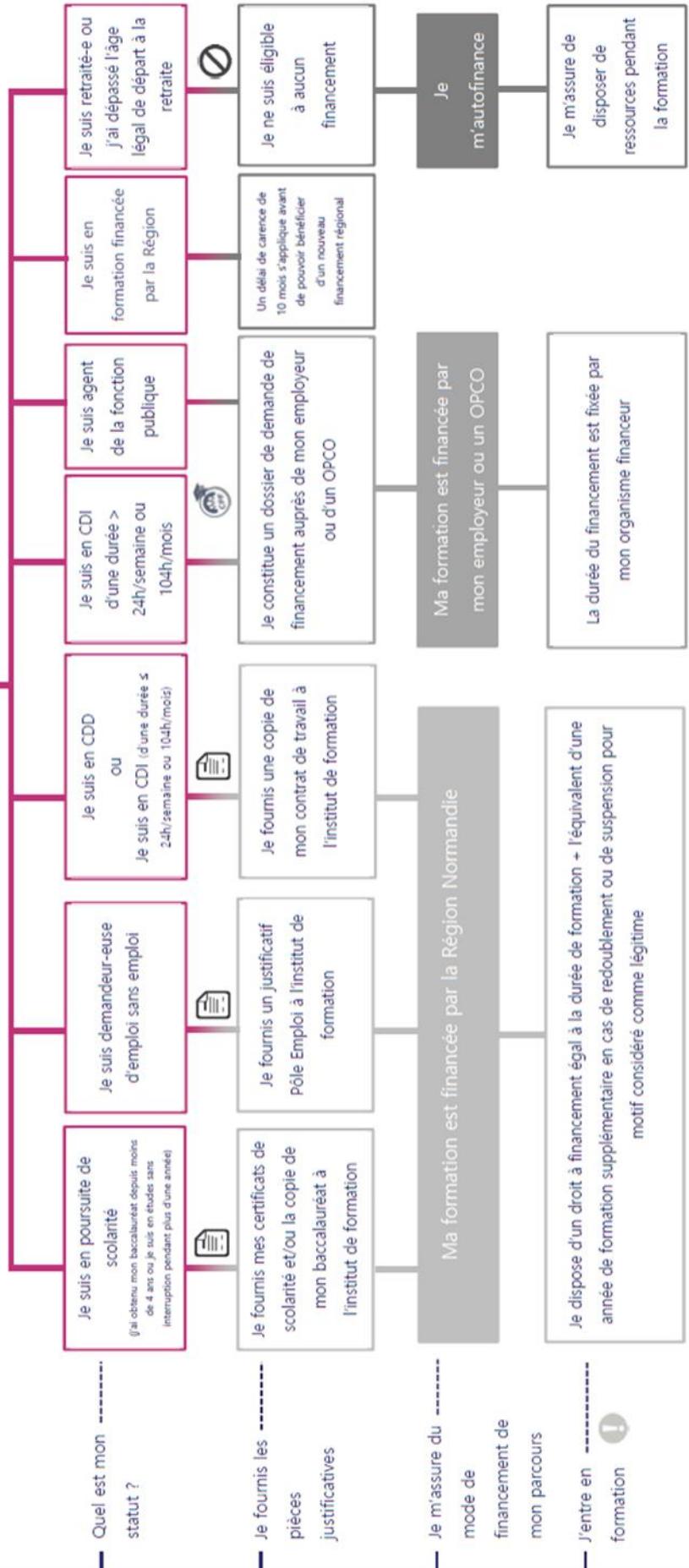
Je suis admis(e) en formation

Je confirme mon inscription

#### RÈGLES DE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Félicitations, vous êtes accepté-e en institut de formation sanitaire ou sociale !

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée à l'institut de formation



La Région peut attribuer des bourses d'études régionales sur critères sociaux pour vous accompagner tout au long de votre formation. Si vous êtes demandeur d'emploi, renseignez-vous sur les ressources auxquelles vous pouvez prétendre.



## IFMEM

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre

CS 30001

14 033 CAEN CEDEX 9

Secrétariat scolarité IFMEM : 02.31.56.83.28

Secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

**ATTENTION,**

**situation géographique différente de l'adresse postale**

**Situation géographique :**

Pôle de Formation et de Recherche en Santé,

2 rue des Rochambelles

14000 Caen